



La centrale des moins mobiles

Un réseau de chauffeurs bénévoles

Expérience au sein du CPAS de Tubize



Le projet

Le BUT d'une Centrale des Moins Mobiles:

- ▽ Permettre aux personnes dites «Moins Mobiles» de sortir de leur isolement social
- ▽ Comment? Par le soutien de chauffeurs bénévoles



L'utilisateur

- ▽ Deux conditions pour être membre :
 - Disposer de revenus limités, max 2 fois le RIS:
 - cohabitants: 2*€ 578,27
 - isolés: 2*€ 867,40
 - famille monoparentale avec enfants: 2*€1156,53
 - Être moins mobile (difficultés de déplacement , ex: époux à l'hôpital, épouse n'a pas le permis, pas de véhicule dans le ménage,...)



L'utilisateur

- ▼ Au sein du CPAS de Tubize, nous avons adapté le système des catégories de revenus par rapport aux différentes situations rencontrées dans notre centrale. La troisième catégorie reprend aussi les couples mariés.
- ▼ Dans la 1^{er} et la 3^{ème} catégorie, si l'un des membres du ménage utilise seul le Taxi, nous ne considérons que ses revenus propres. Si plusieurs membres d'une famille bénéficient du service, tous les revenus sont cumulés, Chacun obtient une carte de membre personnelle.

L'utilisateur

▽ Pour quelles destinations?

- Raisons sociales: visite familiale, courses, démarches administratives à la commune, médical....
- Les déplacements ne se limitent pas à l'entité de la commune

▽ Les demandes

- minimum 2 jours ouvrables à l'avance

Le chauffeur

- ▽ Activité non rémunérée
>>rétribution 0,34 €/km
- ▽ Temps libres
- ▽ Voiture personnelle
- ▽ Assurance en ordre
- ▽ Joignable par téléphone

- ▽ Au sein du CPAS de Tubize, nous avons adapté la rétribution à 0,33 €/km. Cela permet à nos chauffeurs de ne pas devoir déclarer ce revenu aux impôts et de leur éviter le remboursement des 0,038€/KM. Cette règle nous avait été fournie par l'ASBL.

La cellule administrative

- ▽ Elle est gérée par:
 - Le CPAS (A Tubize, c'est le Pôle Personnes Agées. Un assistant social et une personne travaillant sous un contrat article 60 s'occupe de la Centrale)
 - La commune
- ▽ Elle choisit ses heures d'ouverture (Pour le CPAS de Tubize, nous fonctionnons par rendez vous en ce qui concerne les inscriptions et par permanence téléphonique pour les trajets: de 9h à 16h du lundi au vendredi.)
- ▽ Elle doit être joignable téléphoniquement.
- ▽ Elle rencontre et choisit les futurs chauffeurs.
- ▽ Elle encode les disponibilités des chauffeurs et les trajets.
- ▽ Elle reçoit les demandes.
- ▽ Elle accorde les trajets aux chauffeurs.



Les CMM aujourd'hui

Les CMM en Belgique

- ▽ 73% des communes flamandes
- ▽ 27 communes en Wallonie
- ▽ 3 communes à Bruxelles

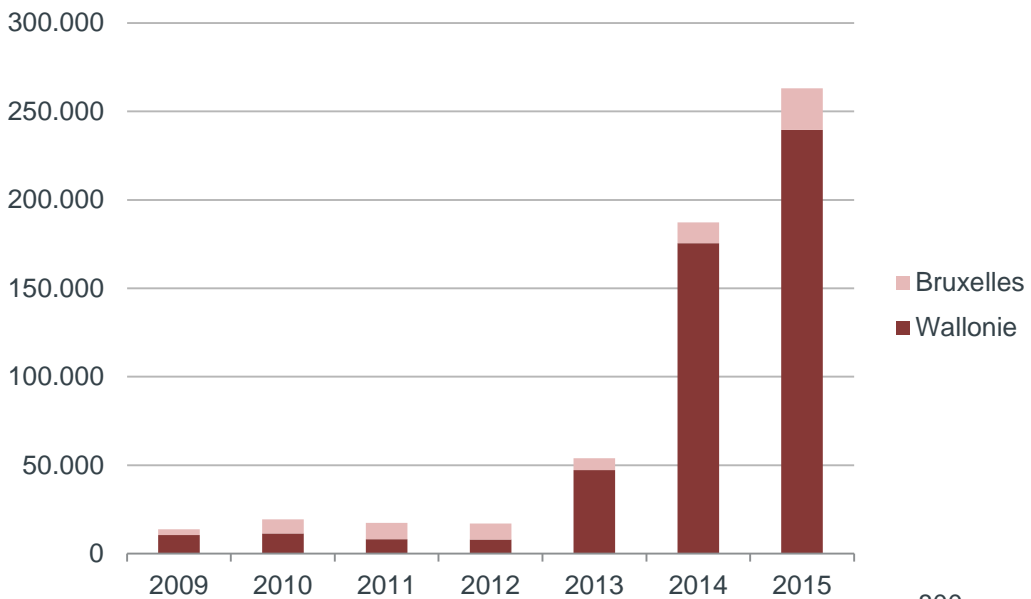


Les CMM en Wallonie et à Bruxelles

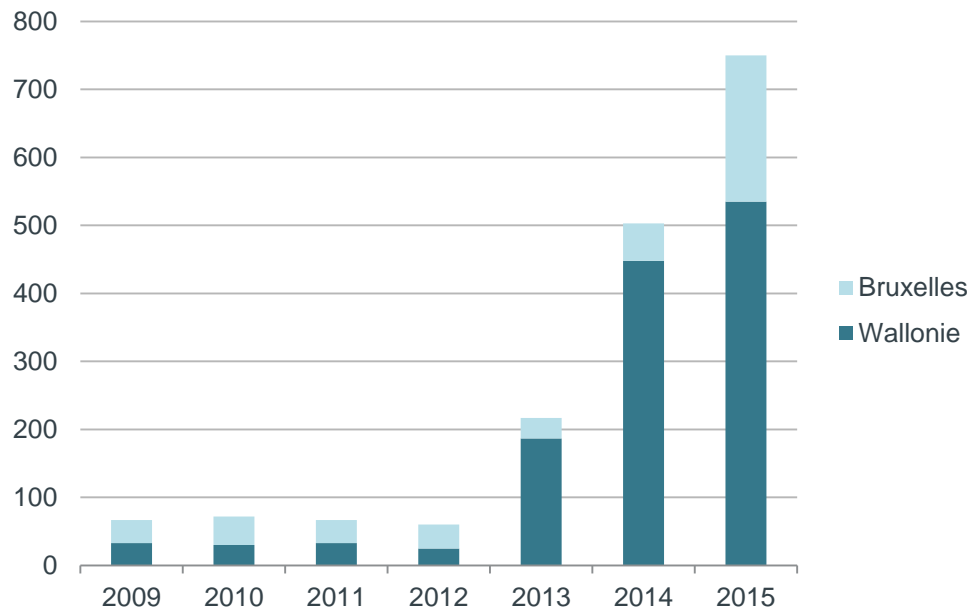
14 CMM couvrant 30 communes

- ▽ Houyet (2008)
- ▽ Jette (2009)
- ▽ Lessines (2010)
- ▽ Namur (2012)
- ▽ La Bruyère (2012)
- ▽ Mobilesem (2013)
- ▽ MobiliSud (2016)
- ▽ Uccle (2014)
- ▽ Châtelet (2014)
- ▽ Watermael-Boitsfort (2015)
- ▽ Chastre (2015)
- ▽ **Tubize (2015)**
- ▽ Court-Saint-Etienne (2015)
- ▽ Sombreffe (2015)

Km parcourus par région



Membres par région



L' affluence à Tubize

- ▽ Nous avons ouvert le service en août 2015.
- ▽ En 2015, nous avons 43 membres et 10 chauffeurs.
- ▽ 3902 Kilomètres (147 trajets) ont été parcouru en 6 mois.
- ▽ En 2016, nous avons 91 membres et 14 chauffeurs.
- ▽ 17780 Kilomètres (1064 trajets) ont été parcouru en 1 an.
- ▽ En 2017, notre service compte 67 membres et 7 chauffeurs.
- ▽ En date du 19/04/2017, 5949 Kilomètres (462 trajets) ont été parcouru.
- ▽ Nos chiffres fluctuent énormément, la demande est de plus en plus importante. Nous ne nous attendions pas à une telle affluence de demandes. Cela nous démontre bien les besoins de la population tubizienne.



Les assurances

Assurances souscrites

Par Taxistop sous le nom de la CMM

- ▽ Assurance Responsabilité Civile
- ▽ Assurance Omnium (0,038€ de la rétribution du chauffeur)
- ▽ Assurance dommages corporels pour le chauffeur (Facultative pour 0,09 €/trajet de la rétribution du chauffeur)
- ▽ Au sein du CPAS de Tubize, nous avons pris la décision de prendre en charge l'assurance omnium et dommages corporels. Cela leur permet de garder la totalité de leur rétribution.

Assurance Responsabilité Civile

- ▽ Pour tous les chauffeurs et utilisateurs inscrits.
- ▽ Couvre les dommages occasionnés par un utilisateur ou un chauffeur à un tiers pendant la prise en charge de l'utilisateur
- ▽ Ne couvre pas:
 - Dommages causés par une faute grave (état d'ivresse, ...)
 - Les non membres (transport familial)

Assurance Omnium

- ▽ Intervient uniquement si le chauffeur est en faute:
- ▽ Dégâts occasionnés au véhicule, incendie, vol
- ▽ Dommages corporels au chauffeur

Assurance dommages corporels pour les chauffeurs

- ▽ Couvre les dommages occasionnés au chauffeur pendant la prise en charge de l'utilisateur dans le cadre du service (embarquement, débarquement, temps d'attente)



Matériel fourni par Taxistop



Carte de membre

Spécifie que la personne est membre de la Centrale des Moins Mobiles

N° carte de membre

Attribuée à :

Valable jusqu'au : 31 / 12 /

 Centrale des Moins Mobiles

 un service de Taxistop

Centrale des Moins Mobiles de :

Adresse :

..... Tel.:

HEURES D'OUVERTURE : lundi

mardi mercredi

jeudi vendredi

 Taxistop Rue Buisson Saint-Guibert 1b, 5030 Gembloux
Rue Thérésienne 7, 1000 Bruxelles

Carte du chauffeur

Spécifie que le véhicule est utilisé pour la CMM

Ce véhicule est actuellement en service pour la
Centrale des Moins Mobiles

Nom du chauffeur bénévole :

Plaque d'immatriculation :

Commune:

Tél. de la centrale :Tél. police locale :

Signature du responsable CMM :



UN ACCIDENT ! QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

Dans tous les cas, restez calme.

En tant que chauffeur, c'est à vous de prouver au moment de l'accident que vous roulez pour la Centrale des Moins Mobiles, au jour et à l'heure mentionnés dans le carnet de trajets de la centrale. Suivez pour cela les instructions suivantes :

1. Remplissez le constat d'accident que chaque chauffeur doit normalement avoir dans son véhicule. Vous devez le faire même s'il n'y a pas de partie adverse ou si cette dernière ne veut pas ou ne peut pas remplir le formulaire.
2. Essayez d'obtenir une déclaration de témoin. Un passager peut également le faire.
3. N'appellez la police que si c'est vraiment nécessaire, car si vous êtes en tort, vous devrez en plus payer une contravention.
4. En cas de délit de fuite ou en cas de dégâts pour lesquels aucune partie adverse n'est impliquée, ou encore si aucun témoin n'est présent, un rapport de police devra être dressé (n'oubliez pas de mentionner que vous roulez en tant que bénévole et donc pour votre propre compte).
5. Si vous voulez que Ethias rembourse entièrement les dégâts, y compris la franchise, votre véhicule devra être réparé dans un garage agréé par Ethias. Pour connaître la liste des garages agréés, appelez votre centrale.
6. Si votre voiture doit être dépannée, faites la transporter d'abord jusqu'à votre domicile par votre service d'assurance (Auto Assistance, Touring...). Si vous n'êtes pas affilié à un tel service, appelez alors votre centrale ou Ethias, au numéro 04/220.34.00 (notre numéro de police est le 2.655.211) afin de savoir vers quel garage agréé par Ethias votre voiture doit être transportée. En dehors des heures de bureau, vous pouvez appelez la centrale d'Ethias 24h/24 au numéro 04/220.30.40.

Attendez une réponse de votre centrale avant de faire effectuer une expertise !

Carnet kilométrique

Reprend chaque trajet et le nombre de kilomètres

**Centrale
des Moins
Mobiles**

FEUILLE DE ROUTE

*Exemplaire blanc pour le passager
Exemplaire rose pour la centrale*

Nom du chauffeur : Nom du membre :

Plaque d'immatriculation : N° carte de membre :

Date :/...../20....	Index :	Lieu :	Heure :
Départ :
Embarquement :
Débarquement :

Prix du service :km x€ =€

Centrale des Moins Mobiles de

Signature du chauffeur : Signature du membre :

 un service de
Taxistop

Feuille de route

En plus du carnet, cette feuille doit être complétée. Pour faciliter la tâche de nos chauffeurs, nous leur demandons juste de noter le numéro du carnet utilisé dans la ligne du trajet.

FEUILLE DE ROUTE

(Identité de l'organisme)

Date :

Nom du chauffeur :

N° de plaque d'immatriculation du véhicule :

Missions								
N° ordre	Index départ	Embarquement			Débarquement			Prix du service
		Index	Lieu	Heure	Index	Lieu	Heure	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
...								

Signature du chauffeur :

Logiciel et manuel

Outil de gestion de la centrale



- ▽ Chaque trajet, chaque chauffeur, chaque membre est enregistré dans ce programme. Cela permet une gestion facile et rapide de notre centrale.

Affiliation

- ▽ Coût: € 80 tva/an
- ▽ Que comprend le prix de l'affiliation à Taxistop?
 - Formation des coordinateurs au logiciel
 - Assurances
 - Communication + fourniture matériel
 - Helpdesk
 - Journée des CMM, pour échanger et continuer à se former

Tarification

▽ Affiliation membre:

- 10 €/an → 5 € pour la CMM
- 5 €/6 mois → 2,50 € pour la CMM

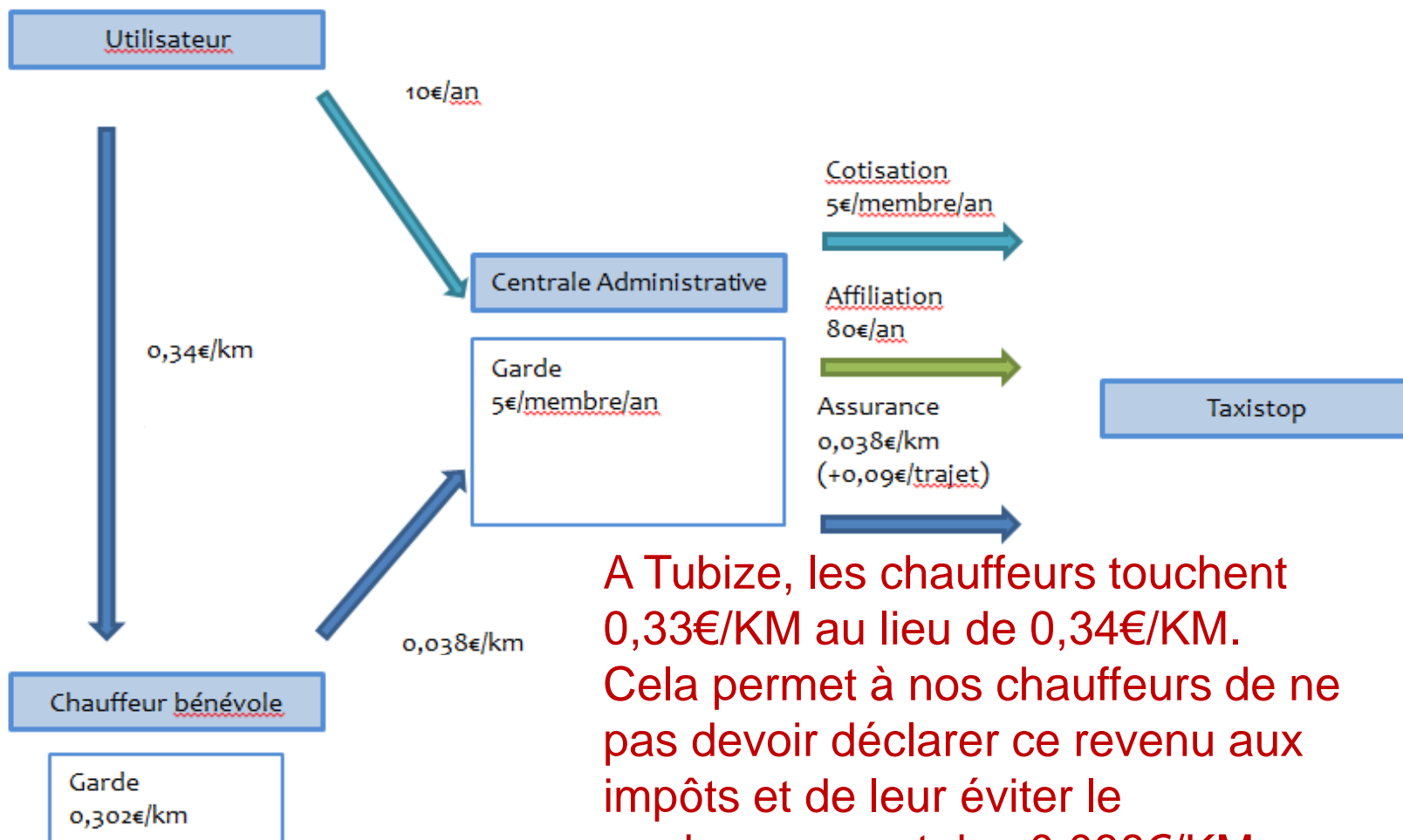
▽ Tarif kilométrique: 0,33 €/km

▽ Assurance accidents corporels

- 0,09 €/trajet → offert par la CMM à ses chauffeurs

▽ Assurance omnium

- 0,038€/kilomètre → offert par la CMM à ses chauffeurs



A Tubize, les chauffeurs touchent 0,33€/KM au lieu de 0,34€/KM. Cela permet à nos chauffeurs de ne pas devoir déclarer ce revenu aux impôts et de leur éviter le remboursement des 0,038€/KM. Cette règle nous avait été fournie par l'ASBL.

Contact CMM

Taxistop a.s.b.l

Téléphone: 081.62.50.90

E-mail: mdw@taxistop.be

CPAS de Tubize

Téléphone: 02/391/08/24

E-mail: quentin.verda@cpas-tubize.be